

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRault
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025**

numéro
CC_251127_6

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt sept novembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	40
exprimés	43
vote	
pour	43
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIRO, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Luc BEVILACQUA, Izia GOURMELON, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Sophie PRADEL, Michel DRUENE.

OBJET :	Convention de servitude sur les parcelles privées permettant le passage de la canalisation d'assainissement ainsi que son entretien lieu-dit Le Pont sur la Commune de SOUBÈS
----------------	--

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2122-4, selon lequel, « *des servitudes établies par conventions passées entre les propriétaires, conformément à l'article 639 du Code civil, peuvent grever des biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent du domaine public, dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent* »,

VU l'article 639 du Code civil relatif aux servitudes établies par convention entre propriétaires,

CONSIDÉRANT qu'il existe une canalisation d'assainissement sur les parcelles cadastrées section C numéros 198, 685, 678 et 679, situées au lieu-dit Le Pont sur la commune de Soubès, propriétés de personnes privées, et qu'aucune servitude n'a jamais été établie à ce jour,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation et de créer une servitude de passage des canalisations et une servitude de passage pour l'entretien et accéder au lieu-dit Le Pont sur ces parcelles précitées,

CONSIDÉRANT que ces servitudes sont consenties par les propriétaires à titre gratuit,

CONSIDÉRANT que les actes de constitution de servitudes seront rédigés par actes notariés,

Oui l'exposé de Daniel VALETTE et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la constitution de servitudes de passage de la canalisation d'assainissement ainsi que la servitude d'accès pour son entretien sur les parcelles cadastrées C198 – C685 – C678 et C679, lieu-dit le Pont sur la commune de Soubès, telles que définies au plan de constitution de servitudes annexé à la présente délibération,

- fonds servant : C198 – C685 – C678 -C679 / Soubès – propriétés de personnes privées,
- fonds dominant : domaine public de la commune affecté au service public de l'assainissement (dont l'ouvrage principal, la station d'épuration, se situe sur la parcelle cadastrée section D numéro 357 à Soubès),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tirs concernés et inscrit au registre des actes

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251127-lmc118403-DE-1-1
Date de télétransmission : 28/11/25
Date de publication : 03/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt sept novembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN GOUVERNEMENT DE VIE CAPABLE

DEPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE SOUBES

Cadastre Section C n° 198, 678, 679 et 685

PLAN DE SERVITUDES A CREER

Servitude de canalisation d'assainissement

Servitude de passage pour entretien canalisation

Echelle : 1 / 400

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X